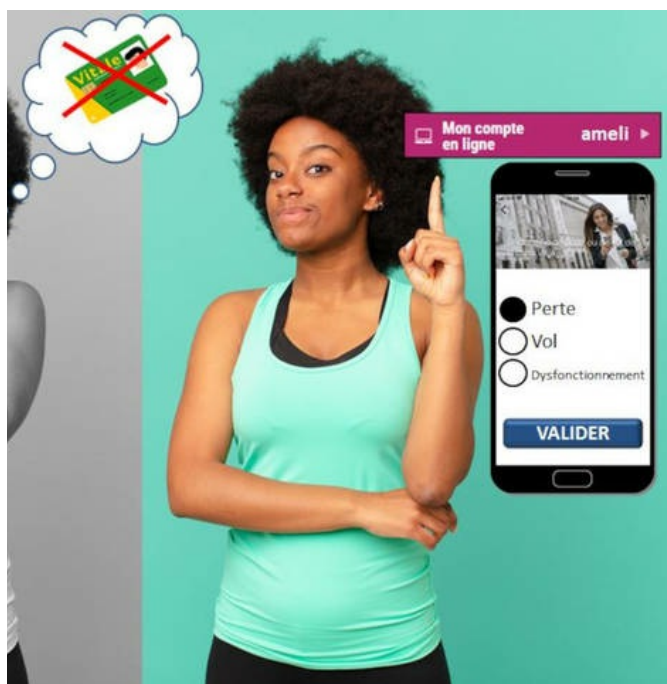




Perte ou vol



Solution la plus rapide pour déclarer la perte ou le vol de ma carte Vitale



JE ME CONNECTE A MON COMPTE AMELI, onglet "Mes démarches", rubrique "Signaler la perte ou le vol de ma carte Vitale" pour déclarer la perte ou le vol et commander une nouvelle carte.

Ensuite, je peux suivre le traitement de ma commande dans la rubrique "Suivre ma commande de carte Vitale".

- > Je peux aussi adresser ma demande à la [CNMSS par courriel](#) (j'ai ainsi l'assurance d'adresser toutes les informations utiles pour un traitement rapide si je n'ai pas encore ouvert mon compte en ligne)
- > La [CNMSS](#) met également à ma disposition un imprimé spécifique à télécharger ,qu'il me suffit de retourner une fois complété par courrier postal à l'adresse :

Caisse nationale militaire de sécurité sociale
DIP/SI - Bureau Vitale Inter régimes
247 avenue Jacques Cartier
83090 TOULON CEDEX 9

TÉLÉCHARGER

- ▶ [Le formulaire de déclaration de perte ou de vol](#) ↗



J'ai déclaré ma carte perdue ou volée, mais je l'ai retrouvée ?

Je ne l'utilise plus, je la renvoie à la [CNMSS](#).

Liste d'opposition électronique

Depuis fin 2017, les pharmaciens ont accès à une liste d'opposition électronique.

Cette liste est mise à jour quotidiennement et répertorie les cartes déclarées perdues ou volées ou dont l'utilisation devient abusive suite à un changement de régime.

Il appartient alors au professionnel de santé de refuser ces cartes, dont l'utilisation sera considérée comme une fraude.

Dernière mise à jour de l'article : 07/06/2021